DEPARTEMENT de L'ISERE

Direction Départementale de l'Agriculture – Service R.T.M.

Direction Départementale de l'Equipement – G.E.P./R.S.

VU,
Le Commissaire Enquêteur

RISQUES NATURELS

commune de MONESTIER-DE-CLERMONT

Vu pour être annexé à mon avis en date de ce jour.
Grenoble, le 15 DEC. 1983
Pour le Préfet, Commissaire de la République du Département de l'Isère, et par délégation
Le Chef de Bureau,
M. COMMON

N° INSEE 242

LEGENDE

INONDATIONS

Code de la représentation		
1_1	AB bleu	Zone submersible de fonds de vallées – Construction réglementée
1_2	bleu	Zone inondable par ruissellement sur versant – Construction autorisée sous conditions
2		Zone non atteinte – Construction autorisée sans conditions

CRUES TORRENTIELLES

3	violet	Zone de débordement des torrents – Construction interdite (sauf conditions particulières)
4		Zone d'instabilités du lit – Construction interdite

GLISSEMENTS de TERRAINS

5_1	orange	Glissements importants – Construction interdite
5_2		Glissements de faible ampleur – Construction autorisée sous conditions

AVALANCHES-EBOULEMENTS

6_1	rouge	Zone d'avalanches – Construction interdite
6_2		Zone de moindre risque – Construction autorisée sous conditions

EFFONDREMENTS

7		Zone d'effondrements – Construction réglementée

NOTA : Les constructions reglementées ou interdites ou autorisées sous conditions sont celles définies par le décret

Géologue : *Liliane BESSON*
Dessinateur : *Paul SAINT-SULPICE*

Etabli 30 10 1981
Modifié 198
Approuvé 198

ECHELLE
1 / 10000

Saint-Paul-lès-Monestier

Commune de Sinard

Commune de Treffort

Commune de Cne de Roissard

Le Collet
Vidre
Pré Vinard
Le Moulin
Les Ayes
Les Aires
Camping
Calichier
Combe Lourdes
Chataravet
Grd Pré
Sce Captée
Les Tusses
Vallure Fme
Sce Minérale
Scie
Gare
Le Ricou
Pravie
Les Herbares
Pierre du Prêtre
Col du Fau
Col de la Scie
Les Tourbières
Col de Ferrier
F. Ferrier
MONESTIER DE-CLERMONT

Equidistance des courbes : 10 mètres